

## DECISION DU PRESIDENT N° D2026-137

**Objet** : Conclusion de l'acte modificatif n°1 du marché ayant pour objet le mandat pour la conduite d'études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand

**Le Président** de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles R.2162-7 à R.2162-12, R.2194-7,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 13 avril 2026,

**Vu** la délibération CM2026/04/13/08 du Conseil de la Métropole du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leur actes modificatifs, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** l'arrêté du Président n°AP2026/121 du 30 avril 2026 portant délégation de signature à Madame Nathalie VAN SCHOOR, directrice générale des services par intérim,

**Vu** la décision du Président n° D2026-66 du 26 février 2026 portant conclusion du marché relatif à la mission de mandat pour la conduite d'études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand,

**Considérant** que la Métropole a notifié le 26 février 2026 à la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN) Noisy Est le marché en quasi-régie de mandat pour la conduite d'études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand, conclu pour un montant forfaitaire de 198 000 € HT et ce pour une durée ferme courant de la date de sa notification au 31 décembre 2026,

**Considérant** que certaines missions objet du précédent contrat de mandat conclu avec la SPLAIN Noisy Est n'étant pas intégralement terminées, il a été proposé au titulaire d'intégrer la finalisation de ces études au sein du présent mandat,

**Considérant** qu'afin de contractualiser la prise en charge de ces études techniques au nom et pour le compte de la Métropole et de définir l'enveloppe financière associée, il est nécessaire de conclure un acte modificatif n°1, sans incidence sur le montant du marché, la rémunération du mandataire restant inchangée,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure l'acte modificatif n°1 du marché relatif au mandat pour la conduite d'études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand, avec la SPLAIN Noisy Est, sise place de la Libération, 93160 Noisy-le-Grand, portant intégration au marché de la finalisation d'études techniques complémentaires, sans incidence financière sur la rémunération du mandataire.

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Par ailleurs, notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le

**05 JUIN 2026**

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services par intérim  
Nathalie VAN SCHOOR

